

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
22 NOVEMBRE 2023

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Tarifs assainissement
Année 2024**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 23 novembre 2023
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 23 novembre 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 novembre 2023

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUÈSSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 22 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 novembre deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC*, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI*, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

*Monsieur BATTISTELLI arrive au dossier 23 G 26

*Monsieur SOLIGNAC part après le dossier 23 G 27

Avaient donné procuration :

Monsieur SOLIGNAC à Monsieur de BEAULAINCOURT
Monsieur PETROVIC à Monsieur PERICARD
Madame GUYARD à Monsieur VENUS
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame GRANDPIERRE à Monsieur SAUDO
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame de CIDRAC

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20231122-23-G-23a-DE
Date de télétransmission : 23/11/2023
Date de réception préfecture : 23/11/2023

N° DE DOSSIER : 23 G 23a

OBJET : TARIFS ASSAINISSEMENT – ANNEE 2024

RAPPORTEUR : Monsieur VENUS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 21 décembre 2017, le Conseil Municipal de la Ville historique de Saint-Germain-en-Laye a fixé le montant de la surtaxe pour la collecte et le traitement des eaux usées appliquée au consommateur final (surtaxe communale d'assainissement) à 0,3000 €/m³.

Par délibération en date du 17 décembre 2018, le Conseil Municipal de la Ville historique de Fourqueux a fixé le montant de la taxe pour la collecte et le traitement des eaux usées appliquée au consommateur final (surtaxe communale d'assainissement) à 0,2400 €/m³.

Il est proposé au Conseil Municipal de suggérer à la CASGBS de :

- Maintenir les prix au m³ des surtaxes assainissement tels que précités pour 2024,
- Harmoniser les tarifs au 1^{er} octobre 2024 en passant à 0,3000 €/m³ sur l'ensemble de la commune nouvelle.

Par ailleurs, il convient également de fixer les tarifs des prestations de contrôle et de raccordement qui prendront effet au 1^{er} janvier 2024.

ASSAINISSEMENT - BUDGET GÉRÉ AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA CASGBS				
OBJET	PRESTATIONS	TARIFS 2023	TARIFS 2024	VARIATION
Assainissement	Contrôle des branchements privés d'assainissement / Forfait pour particuliers et sociétés :			
	- Pavillon	256,02 €	263,70 €	3%
	- Appartement	256,02 €	263,70 €	3%
	- Immeuble	671,83 €	691,98 €	3%
	- Site industriel	671,83 €	691,98 €	3%
	- PM/VPME	363,99 €	374,91 €	3%
	Service Public d'Assainissement Non Collectif :			
	- Tarif pour suivi de chantier de réhabilitation ou de dispositif neuf	261,36 €	269,20 €	3%
	- Tarif pour visite de contrôle périodique	159,66 €	164,45 €	3%

Le tarif de participation à l'assainissement collectif sera proposé par la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine.

Il est proposé au Conseil Municipal de suggérer à la CASGBS les tarifs tel que précités pour l'année 2024.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la suggestion de maintien du prix au m³ de la surtaxe communale d'assainissement :

- Sur le territoire de la commune historique de Saint-Germain-en-Laye à 0,3000 €/m³.
- Sur le territoire de la commune historique de Fourqueux à 0,2400 €/m³ et à 0,3000 €/m³ à partir du 1^{er} octobre 2024.

APPROUVE la proposition de tarifs pour l'année 2024 suivants :

- Contrôle de conformité d'assainissement :

ASSAINISSEMENT - BUDGET GÉRÉ AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA CASGBS				
OBJET	PRESTATIONS	TARIFS 2023	TARIFS 2024	VARIATION
Assainissement	Contrôle des branchements privés d'assainissement / Forfait pour particuliers et sociétés :			
	- Pavillon	256,02 €	263,70 €	3%
	- Appartement	256,02 €	263,70 €	3%
	- Immeuble	671,83 €	691,98 €	3%
	- Site industriel	671,83 €	691,98 €	3%
	- PM/PMME	363,99 €	374,91 €	3%
	Service Public d'Assainissement Non Collectif :			
	- Tarif pour suivi de chantier de réhabilitation ou de dispositif neuf	261,36 €	269,20 €	3%
	- Tarif pour visite de contrôle périodique	159,66 €	164,45 €	3%

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.